

TRANSMIS LE 3/05/2024  
REÇU LE 3/05/2024  
AFFICHÉ LE 3/05/2024  
NOTIFIÉ LE 4/05/2024  
PUBLIÉ LE 4/05/2024  
EXÉCUTOIRE LF 4/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques  
Service Voirie – AM/MC/RT/SB

## **ARRÊTE n° 24-291**

### **REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PERMISSION DE VOIRIE**

### **AUTORISATION DE DEPOSER UNE BENNE A GRAVATS 30 RUE DE LA STATION, FRANCONVILLE-LA-GARENNE DU 2 AU 15 MAI 2024**

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 213-1 et L 2213-2,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande présentée par l'entreprise **BATIOUEST, 2 rue de la Pâture, 78420 Carrière sur Seine** pour la dépose d'une benne à gravats, 30 rue de la Station, 95130 Franconville-la-Garenne,

**CONSIDERANT** les travaux au bâtiment administratif, 30 rue de la Station du **2 au 15 mai 2024**.

**CONSIDERANT** que ces travaux entraînent une modification du stationnement pour des raisons de bon ordre public et de sécurité derrière le bâtiment administratif, 30 rue de la Station, 95130 Franconville-la-Garenne

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Est autorisé le dépôt d'une benne à gravats, derrière le bâtiment administratif au **30 rue de la Station - 95130 Franconville-la-Garenne**

Demandé et réalisé par : **BATI OUEST**

Sous la direction de : **Monsieur NETO Hermido** Tél. : 01 30 86 74 74 –

Email : [contact@batiouest.fr](mailto:contact@batiouest.fr)

Durant la période du **2 au 15 mai 2024** est autorisé le dépôt d'une benne à gravats La voie publique devra être débarrassée de tout dépôt de matériaux à l'expiration de ce délai.

**ARTICLE 2 :**

Le demandeur, prendra toutes les dispositions afin de rendre visible la benne de jour comme de nuit (éclairage, bande fluorescente, etc.). Le cheminement des piétons devra être maintenu en toute circonstance.

Le présent arrêté sera affiché sur le site **48 heures avant le début des travaux.**

**ARTICLE 3 :**

Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE, l'Entreprise BATI OUEST, Le Centre Technique Municipal, Service Communication de la Ville.

Fait en Mairie, le **DEUX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Par délégation du Maire  
**Franck GAILLARD**  
Conseiller Municipal  
En charge de la voirie



*F. Gaillard*

Caractère Exécutaire

Par délégation du Maire  
L'Adjoint délégué

*Mme Jeanne Charrières-Cougnon*  
*Le 4 mai 2024*



## Acte à classer

ARR24-291

1

En préparation

2

En attente retour  
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-05-03T14-25-02.00 ( MI252781059 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20240502-ARR24-291-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
- AUTORISATION DE DÉPOSER UNE BENNE À GRAVATS - 30  
RUE DE LA STATION, FRANCONVILLE-LA-GARENNE DU 2 AU  
15 MAI 2024.



Date de décision : 02/05/2024

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté 24-291 Benne à gravats 30 rue de la Station du 2 au 15 mai 2024.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/05/24 à 14:25

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 03/05/24 à 14:25

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 03/05/24 à 14:32

